



Bulletin

Association des retraités de la
Banque Laurentienne
et de ses filiales participantes

Janvier 2009

Les membres du Conseil
vous souhaitent
une **Bonne et Heureuse Année**



... et que 2009 soit remplie de
santé, joie et bonheur pour
tous nos membres, parents et amis.



Souper-dansant annuel 2008



Le souper-dansant annuel de l'Association a eu lieu dimanche le 14 décembre dernier au Centre de réceptions Baron Royal de St-Léonard.

Dès leur arrivée, les convives ont renoué connaissance entre eux en prenant un apéro en plus de se régaler de canapés chauds et froids.

Avant le début du repas, Yvon C. Rivard, président de l'Association, a souhaité la bienvenue aux 182 convives présents. Il a ensuite présenté les autres membres du Conseil en précisant que c'est grâce à la collaboration de chacun d'entre eux si des activités comme celle de ce soir peuvent devenir un réel succès.

Il a poursuivi en présentant nos invités spéciaux : Yvan DeRouet et Daniel Leblanc de l'Association des Directeurs, Daniel Larose et Johanne Jobin du Syndicat ainsi que madame Denise Brisebois, 1^{ère} vice-présidente Ressources humaines de la Banque.

Le président a pris un instant pour remercier la Banque pour son soutien financier depuis plusieurs années qui nous permet de maintenir un programme d'activités des plus variées et à prix économique à l'intention de nos membres.

Quoique monsieur Réjean Robitaille, président de la Banque, n'a pu être présent à cause d'un empêchement de dernière minute, il a quand même tenu à nous faire parvenir une paire de billets de hockey pour assister à un match des Canadiens de Montréal.

Yvon C. Rivard a profité de l'occasion pour annoncer officiellement le nom des 3 membres gagnants d'une paire de billets chacun, offerts par l'Association, pour assister au Concert de Noël donné par l'OSM à la basilique Notre-Dame de Montréal le 17 décembre dernier. (Voir le nom des gagnants en page 3).

Un copieux repas, arrosé de vin blanc et rouge, nous a ensuite été servi. Les danseurs s'en sont

donnés à cœur joie pendant toute la durée du repas et jusqu'à la fin de la soirée au son de l'excellente musique sous la direction de monsieur Frank Di Stasio, accompagné d'un saxophoniste et d'une chanteuse.

Comme par les années passées, un tirage au sort, effectué vers la fin du repas par Raymond Larivée aidé de Michel Lacasse et Carmelle Morin, est venu agrémenter la soirée en faisant plusieurs heureux gagnants dont 10 membres se sont mérités un billet de 50\$ offerts par l'Association et une autre s'est mérité une paire de billets d'hockey pour assister à un match des Canadiens de Montréal offerts par la Banque.

Les gagnants des billets de 50\$ sont Louise Gauthier, Claudette Lamoureux, Carmelle Morin, Lorraine Nolin, Jacques Parent, Jean-Marie Poirier, Yvan Poirier, Georges Provost, Mireille Rhéaume et Roméo Rhéaume. Et la gagnante de la paire de billets d'hockey des Canadiens de Montréal offerte par la Banque est Rollande Rondeau.

Finalement, une personne par table est répartie chez elle plus heureuse après avoir été déclarée gagnante d'un magnifique tribu floral aux couleurs de Noël et qui ornait chaque table.

À la vue des nombreux danseurs sur la piste de danse durant le repas et tout au long de la soirée ainsi que par la bonne humeur de tous les convives, nous espérons que tous ont passé une soirée des plus agréables.

Note : Suite à certains commentaires reçus dans les jours qui ont suivis le souper-dansant, nous vous informons dès maintenant que les membres du Conseil de votre Association ont décidé que des mesures appropriées seront prises afin que la prochaine activité annuelle du « souper-dansant » demeure l'activité la plus populaire auprès de nos membres.

Nombreux gagnants de l'automne 2008

Chèques-cadeaux à l'occasion des Fêtes :

Le tirage au sort des **chèques-cadeaux** (anciennement appelé le tirage de dindes) a été effectué le 28 octobre dernier lors du souper annuel des membres de la Ligue de Golf des retraités par Lorraine Nolin, Jean-Claude De Grasse et Réjean Vanasse en présence de Raymond Larivée, Aimé Jolicoeur et Michel Lacasse de l'Association.

Le nombre de gagnants est passé cette année de 70 à 100 afin de tenir compte du nombre toujours croissant de membres. Les 100 membres énumérés ci-après se sont mérités un **chèques-cadeaux** de 25\$ chacun.

Beauchamp, Robert	Delorme, J.-Noé	Jodoin, Claude A.	Mondor, Thérèse
Beausoleil, Gilles	Desmarais, Claude	Julien-Hamelin, Gisèle	Monté, René
Bednarchuk, Bert.	Désormeaux, Roland	Juneau, Jacques	Montpetit, Jeannette
Bernard, Louis	Dicaire, Pierre	Lamouche, Louise	Nolin, Pierre
Bernier, Colette	Dupuis, Claude	Landry, Normand	Pelletier, Francine
Blain, Michel	Durand, Jean-Louis	Larivée, Raymond	Pelletier, Guy
Bleau, Nicole	Émond, Mireille	Laroche, Denise	Pelletier, Thérèse
Boivin, Ginette	Facchin, Maria	Larochelle, Edmond	Pesant, Lionel
Bouchard, Francine	Farias, Jacqueline	Lauzier, Marcel	Picard, Marie-Lynne
Bouchard, Hélène	Faucher, Louis-Gilles	Lavigne, Denis	Pilon, Ghislaine
Bouchard, Joseph	Fluet, Jean-Paul	Lefebvre-Therriault, Doris	Poirier, Jean-Marie
Bourdeau, Florence	Gagné, Robert	Légaré, Thérèse	Poirier, Pauline
Brière, Alain	Gagnon, Gilles	Levac, Laurier	Provost, Georges
Brière, Jacqueline	Gagnon, Mireille	Lévesque, Louise	Rhéaume, Mireille
Brunet, Jean-Jacques	Gauthier, Claude	Loiseau, Jocelyne	Riendeau, Diane
Champagne, Paul	Gauthier, Louise	Loiselle, Jean	Rioux, Linda
Choquet, Yvon	Gervais, Édouard	Lorrain, Guy	Rocheffort, Rita
Colaméo, Monique	Gervais, Monique	Lupien, Marjolaine	Rousseau, Yvette
Collette, Michel	Grenier, Michel	Lussier, Claude	Samuel, Suzette
Collin, Lionel	Grenon, Normand	Marcoux, Cécile	Savard, Christiane
Côté-Roy, Huguette	Haché-Théorêt, Lise	Masse-Bastien, Francine	Skene, André
Cuerrier, Pierre	Hébert, Ginette	Mathieu, Jeannette	Tremblay, Maurice
De Foy, Guy	Houle, Réjean	McCann, Michel	Trudel, Louise
De Grasse, Jean-Claude	Isabelle, Francine	Ménard-Benoît, Huguette	Vachon, Lucie
De Laplante, Richard	Jean, Rita	Mercure, Jean	Varisco, Angelo.

Concert de Noël avec l'OSM :

Au cours de la même soirée du 28 octobre dernier, **3 paires de billets**, offerts par l'Association, ont été tirés au sort parmi les membres qui ont manifesté le désir d'assister **au concert de Noël avec l'OSM** lors de la soirée du 17 décembre dernier à la basilique Notre-Dame de Montréal. L'annonce officielle des gagnants a été faite durant le souper-dansant annuel du 14 décembre dernier.

Les gagnants sont : Jean-Jacques Brunet, Marjolaine De Blois et Marie-Lynne Picard.

Réclamations d'assurance pour l'année 2008

L'année 2009 vient à peine de débiter que nous profitons de ce moment pour rappeler à **tous nos membres qui sont couverts** par le régime de soins médicaux et de soins dentaires de la Financière Sun Life qu'il est temps de compléter votre « **Demande de règlement** » pour toutes vos dépenses encourues **jusqu'au 31 décembre 2008** et de l'expédier à notre assureur; à moins que vous ne l'ayez déjà effectuée.

Ce rappel s'adresse également aux membres de **65 ans et plus** même si vous devez obligatoirement vous inscrire auprès de la RAMQ. **Notre assureur continue de rembourser à 90% la portion qui n'a pas été payée par la RAMQ ainsi que le montant de la franchise.**

Veillez vous référer à la colonne intitulée « **total à payer** », à l'extrême droite des reçus émis par le pharmacien, afin de connaître le montant qui vous a été chargé.

Il est important de souligner que toute demande de règlement doit être accompagnée de **la copie originale de tous vos reçus** émis par le pharmacien ou par le professionnel de la santé. De plus, prenez note que même si certains médicaments prescrits par votre médecin sont refusés par la RAMQ, ils pourraient, dans certains cas, être acceptés soit par la RAMQ ou soit par la Financière Sun Life suite à une recommandation écrite de votre médecin traitant.

Déclaration d'impôt pour l'année 2008

Comme nous vous l'avons mentionné dans le *BULLETIN* publié en février 2008, **n'oubliez pas que les couples de retraités ont le droit de fractionner leurs revenus de retraites dans leurs déclarations de revenus fédérale et provinciale depuis l'an passé. Pour plus de détails, veuillez consulter notre site internet à l'adresse suivante: arblfp.com à l'onglet « Nouvelles et Bulletins ».**

Points importants à retenir :

- Le fractionnement permet à un retraité d'imputer jusqu'à 50% des ses revenus admissibles de retraite à son conjoint.
- Il n'y a pas de transfert d'argent. Il s'agit d'un simple choix fiscal, uniquement sur papier, qui permet d'économiser de l'impôt.
- Les retraités font le choix, chaque année dans leurs déclarations de revenus. Le choix peut varier, au provincial et au fédéral, ainsi que d'une année à l'autre.
- Pour fractionner, le retraité doit avoir des revenus admissibles. Pour le conjoint qui se voit attribuer les revenus, il n'y a pas de restriction quant à l'âge.

Les détails administratifs :

- Au fédéral, les contribuables devront remplir le formulaire **T1032**. Vous pouvez obtenir un exemplaire de ce formulaire en allant sur le site internet suivant : <http://www.craarc.gc.ca/formspubs/menu-f.html>, et inscrire dans l'espace réservé aux recherches le numéro du formulaire.

- Au Québec, le conjoint qui décide de céder des revenus devra remplir l'**Annexe Q**. Vous pouvez obtenir un exemplaire de ce formulaire en allant sur le site internet suivant : <http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tp/tp-1.asp>, vous devez glisser le curseur vers l'annexe Q ou tout autre formulaire que vous désirez voir.
- Tant au fédéral qu'au provincial, dans les formulaires de fractionnement de revenu, il faut transférer les montants des retenues à la source au conjoint dans les mêmes proportions que le revenu de retraite.
- Pour que le fractionnement fonctionne, les conjoints doivent accepter et signer.

De plus, n'oubliez pas d'inscrire à l'endroit approprié de vos déclarations d'impôt à titre de **frais médicaux** le montant total que vous avez payé pour vos prescriptions (déduction faite des montants remboursés par une assurance et/ou par la RAMQ). Celui-ci s'ajoutera au montant que la Banque indique sur le T-4 et sur le Feuillet du Québec comme **avantage imposable** et aux autres factures ou portion de factures non remboursées tel un examen de la vue, les frais pour un chiropraticien, ostéopathe, psychologue, physiothérapeute, naturopathe, orthophoniste ou autres.

Nous vous suggérons également d'appliquer le montant inscrit sur le **reçu de cotisation de l'Association pour l'année 2008** dans la section appropriée de vos déclarations d'impôt fédérale et provinciale à titre de **cotisation professionnelle**.